



Local Governance Reform

Réforme de la gouvernance locale

JANUARY 2023

JANVIER 2023



www.gnb.ca/NBdynamique
www.gnb.ca/vibrantNB



Local Governance Reform

Réforme de la gouvernance locale

Why Reform? Pourquoi la réforme?

PASSER DE	À
une structure fragmentée et complexe qui favorise les comportements individualistes au détriment du partage des coûts et de la collaboration	un modèle rentable de prestation de services pour les gens du Nouveau-Brunswick qui favorise la collaboration régionale
un niveau de service inégal	un cadre établi qui définit des niveaux de service viables qui reflètent les besoins des collectivités
une capacité éffritée en matière de ressources humaines et financières	une capacité renforcée en matière de ressources humaines et financières qui répond aux besoins changeants des résidents et des entreprises
un système d'impôt foncier perçu comme étant injuste et sans transparence	un régime d'impôt foncier bien compris et équitable



Local Governance Reform

Réforme de la gouvernance locale



Vision de la réforme

Des collectivités dynamiques et durables qui collaborent pour améliorer la qualité de vie au Nouveau-Brunswick.

La réforme s'articule autour de 4 piliers:

1. Assurer la viabilité et la durabilité des communautés (structures)
2. Renforcer la collaboration régionale
3. Cadre de planification provincial coordonné (aménagement du territoire)
4. Assurer une fiscalité foncière équitable (finances/impôts)



Récapitulatif du processus à ce jour

Réforme de la gouvernance locale

Local Governance Reform



janv
2021

Lancer



avr
2021

Publier



avr à
juin
2021

Mobiliser



25 séances d'engagement



4 groupes de travail



120 mémoires



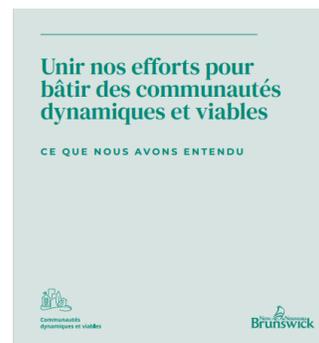
200+ courriels



1,200 réponses au sondage en ligne

sept
2021

Rendre compte



sept à
oct
2021

Mobiliser



11 séances d'engagement

nov
2021

Publier



déc
2021

Légiférer





Mise en oeuvre de la réforme

**Janvier - Mars
2022**

**Avril - Juin
2022**

**Juillet -
Septembre
2022**

**Octobre -
Décembre
2022**

**Janvier - Mars
2023**

Jalons importants de la Gouvernance locale

Embauche des facilitateurs de transition	Limites des quartiers	Élaboration du budget	Élection spéciale	Constitution en société
Formation de comités de transition	Nouveaux types et noms des gouvernements	Recrutement du DG	Intégration des DG	Transfert d'actifs
Limites extérieures	Structure fiscale	Planification structurelle	Approbation des budgets	Orientation gouvernance locale 2023
Structure électorale	Composition du Conseil	Transition de la main-d'œuvre Administration bancaire et financière		

Jalons importants de la Collaboration régionale

Embauche de facilitateurs de transition	Modèles de prestation de services pour les mandats élargis	Recrutement des Premiers dirigeants	Exigences de la stratégie	Mandats élargis
Formation de comités de transition		Partage des coûts pour les installations culturelles, récréatives et sportives	Vote pondéré	Lignes directrices sur le développement communautaire
Limites régionales		Planification structurelle	Approbation des budgets	Lancement des lignes directrices régionales en matière de transport
		Élaboration des budgets	Intégration des Premiers dirigeants	Mise en place de lignes directrices sur le mandat social
		Orientations en matière de développement économique	Lignes directrices sur la promotion du tourisme	Lignes directrices sur les stratégies régionales
		Transfert des RICs		

**Local
Governance
Reform**

**Réforme de la
gouvernance
locale**



Participation locale

Rôle du:

- facilitateur de transition
- officiels élus
- comité de transition
- personnel de l'ancienne et de l'actuelle administration locale
- personnel des commissions de services régionaux

**Local
Governance
Reform**

**Réforme de la
gouvernance
locale**



Une structure pour réussir

Ressources humaines

Communications récurrentes

Ressources internes

Ressources externes

Interne

Externe

Bureau de gestion des projets(4)

Points de contacts (4)

Analystes SIG (6)
(RNED, SNB, EGL)

Structure d'imposition
(SNB and FCT)

Structure électorale
(ENB)

Développement économique et
planification stratégique
(ONB, PETL)

Promotion du tourisme
(TPC)

Développement communautaire
(DS, SIEC, MS, JSP, Horizon, and Vitalité)

Transport régional
(SDR, ESIC)

Banque, administration
financière et approvisionnement
stratégique
(SNB)

Conseils juridiques
(BSG)

Facilitateurs de transition (18)

Comités de transition (58)

Experts en délimitation des
circonscriptions électorales (2)

Expert en toponymie (2)

Experts en budget (2)

Experts en SFPC (2)

Sociétés de recrutement (2)

Expert en relations de travail et
pensions (1)

Conception organisationnelle /
Expert en planification des RH
(1)

Rencontres hebdomadaires du
bureau de gestion des projets

Rencontres hebdomadaires des
directeurs

Rencontres hebdomadaires de
planification de la mise en
œuvre

Rencontres hebdomadaires de
soutien à la mise en œuvre

Rencontres hebdomadaires des
Facilitateurs de transition

Huddles hebdomadaires

Rencontres de projets

Rencontres de budgets

Orientations, outils et modèles
de processus

Rencontres avec les dirigeants
des CSR

Campagne de marketing pour le
livre blanc

Réunions du comité de
transition

Réunions du comité technique

Réunions des associations
municipales

Réponse des médias

Communiqués sur des sujets
spécifiques

Bulletin d'information du sous-
ministre

Campagne de marketing pour
les élections

Local
Governance
Reform

Réforme de la
gouvernance
locale

New Brunswick
Nouveau Brunswick



Cadre politique

Janvier - Mars
2022

Avril - Juin
2022

Juillet -
Septembre
2022

Octobre -
Décembre
2022

Janvier - Mars
2023

Jalons importants de la Gouvernance locale

Réunions électroniques	Règlements créant de nouveaux gouvernements locaux	Dispositions transitoires pour la planification communautaire et l'application des règlements administratifs	Règlement sur la fiscalité des Gouv. locaux
Code de conduite du conseil de district rural	Règlements créant des districts ruraux		Règlement du IPS
Modifications de l'APAB	Nouvelle <i>loi sur le financement des collectivités</i>		Règlement sur le zonage inclusif
Processus de taxation du GNL			Proposition de la commission municipale
Groupe d'experts sur le financement communautaire			
Classification de l'industrie lourde			

Jalons importants de la Collaboration régionale

Autorités de transition	Règlement sur les nouvelles régions	Abrogation de la <i>Loi sur la commission sur les installations régionales du Grand Saint John</i>
Responsabilité en matière de contrats		Partage des coûts d'infrastructure
		Cadre stratégique régional
		Mécanisme de vote pondéré

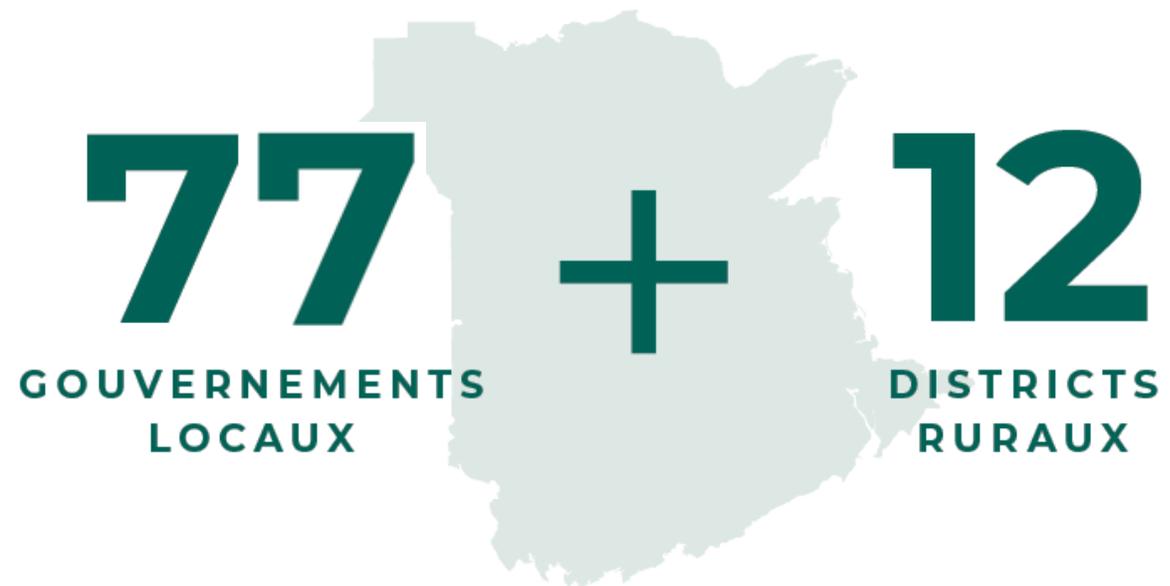
Local
Governance
Reform

Réforme de la
gouvernance
locale

Pilier 1

Structure
de la
gouvernance
locale

Un meilleur
avenir – ensemble





Pilier 1

Structure de la gouvernance locale

Assurer la viabilité et la durabilité des communautés

Résultats de la restructuration stratégique

Local Governance Reform

STRUCTURES

Réforme de la gouvernance locale

STRUCTURES

Gouvernements locaux (zones constituées)	Autrefois	Aujourd'hui
Nombre actuel	104	77
Population	516,124	~723,000
% de la population totale	~70%	~95%
Districts ruraux (zones constituées)		
Nom	District de service local	District rural
Nombre	236	12
Population	222,814	~45,000
% de la population totale	~30%	~5%

Pilier 2

Collaboration régionale

Un meilleur avenir – ensemble



LA COLLABORATION

Les communautés mettront leurs ressources en commun, partageront les coûts et identifieront des priorités communes pour offrir des services et des infrastructures de bonne qualité, abordables et durables.





Pilier 2

Collaboration régionale

Renforcer la collaboration régionale

Résultat de la collaboration régionale

Service mandaté	Ancienne CSR	Nouvelle CSR
Déchets solides	✓	✓
Planification	✓	✓
Développement économique		✓
Développement communautaire		✓
Promotion du tourisme		✓
Transports régionaux		✓
Partage des coûts des infrastructures récréatives		✓
Comité de sécurité publique		✓
Orientation sociale supplémentaire (les CSR du Sud-Est, Fundy et de la capitale)		✓

- **Élargissement du mandat des commissions de services régionaux**
- Représentation élue au conseil d'administration de la CSR :
 - Maires ou maires adjoints des collectivités locales.
 - Le(s) conseiller(s) du comité consultatif du district rural.
- Introduction du vote pondéré (basé sur la population)
- Recrutement des Premiers dirigeants

Local Governance Reform

REGIONAL
COLLABORATION

Réforme de la gouvernance locale

COLLABORATION
RÉGIONALE



Pilier 3

Aménagement du territoire

Un meilleur avenir – ensemble



LA DURABILITÉ

Nous protégerons l'avenir des communautés grâce à des normes cohérentes d'aménagement du territoire, au partage des coûts de l'infrastructure régionale et à un rôle régional plus important dans le développement économique et communautaire.





Réforme de la gouvernance locale

AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

Local Governance Reform

LAND USE PLANNING



Pilier 3

Aménagement du territoire

Cadre de planification provincial coordonné

Déclarations d'intérêt public

Des DIP créées sur 5 sujets.

- Modes de peuplement
- Changements climatiques
- Zones inondables et les terres à risque
- Agriculture
- Ressources naturelles

Aménagement du territoire au niveau local

Toutes les communautés devront disposer de plans locaux d'aménagement du territoire d'ici 2028. Des normes minimales pour la prestation de services seront également requises.

Emplacement des installations provinciales

Consultation obligatoire entre la province et les gouvernements locaux ou les districts ruraux. L'approbation du Cabinet est requise pour contourner les plans.

Pilier 4

Financement du système

Un meilleur avenir – ensemble



L'ÉQUITÉ

Les Néo-Brunswickois ne paieront que pour les services auxquels ils ont accès, et ils auront leur mot à dire sur les services qu'ils voudront peut-être envisager à l'avenir.





Local Governance Reform

FINANCES / TAXATION

Réforme de la gouvernance locale

FINANCES / IMPÔTS



Pilier 4 Finance Assurer une fiscalité foncière équitable

Ajustements de l'impôt foncier

- Offre aux collectivités locales et aux districts ruraux la possibilité de fixer des taux d'imposition non résidentiels.
- Création d'une nouvelle classification d'industrie lourde
- Utilisation de différents taux d'imposition foncière pour refléter le niveau de service offert.
- Réduction des taux d'imposition foncière provinciaux.

Subvention de financement communautaire et de péréquation

- Création d'une nouvelle formule de subvention pour s'assurer que les communautés qui ont besoin de soutien le reçoivent.



**Local
Governance
Reform**

**Réforme de la
gouvernance
locale**

Prochaines étapes – EGL



Local Governance Reform

Réforme de la gouvernance locale



Pilier 1 Structure de la gouvernance locale Assurer la viabilité et la durabilité des communautés

Commission municipale indépendante

Le gouvernement provincial évaluera la possibilité de créer une commission indépendante chargée d'examiner, d'évaluer et éventuellement de réglementer et/ou de formuler des recommandations sur des questions touchant à la gouvernance et à l'administration des gouvernements locaux.

Rapports annuels sur la viabilité

Les gouvernements locaux devront, dans leur rapport annuel, rendre compte de leur viabilité. Des critères porteront sur des questions liées à la gouvernance, aux finances et à la prestation des services. Le but est d'encourager les dirigeants locaux à envisager de futures restructurations et des ajustements concernant la prestation des services.

Pilier 2 Collaboration régionale Renforcer la collaboration régionale

Stratégies régionales et normes de service

- Les CSR devront élaborer et adopter des stratégies régionales globales axées sur les principaux domaines prioritaires d'ici juillet 2023.
- Les CSR devront respecter des normes et des critères de référence afin de clarifier les attentes des résidents et d'encourager l'amélioration des services.



Local Governance Reform

Réforme de la gouvernance locale



Pilier 3 Aménagement du territoire Cadre de planification provincial coordonné

Zonage inclusif

Les gouvernements locaux auront la capacité d'adopter volontairement un arrêté de zonage inclusif leur permettant d'exiger des logements abordables dans de nouveaux immeubles résidentiels à logements multiples.

Pilier 4 Finances Financement du système

Revenus des amendes

Travailler avec les associations municipales sur une proposition de partage des revenus générés par les amendes.

Zones d'amélioration commerciale et parcs industriels

Explorer les mesures incitatives pour encourager le développement des propriétés vacantes et sous-utilisées.

Financement des élections municipales

Élaborer un modèle propre au Nouveau-Brunswick pour accroître la transparence et la responsabilité des élections municipales.



Ensuring viable and sustainable communities Assurer la viabilité et la durabilité des communautés

Local Governance Reform

Réforme de la gouvernance locale





Local Governance Reform

Réforme de la gouvernance locale

JANUARY 2023

JANVIER 2023



Questions